



Éthique et sport : compensation de déficits hormonaux chez les sportifs de haut niveau

Avis du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (France)

Préambule

Si chacun semble d'accord pour condamner tout dopage endocrinien de préparation à la performance, cet accord n'existe plus pour ce qui concerne la compensation de déficits endocriniens, en particulier gonadiques, induits par l'entraînement intensif et les compétitions sportives trop fréquentes, sans temps de récupération suffisants. La compensation des déficits en progestérone et œstrogènes chez la femme ainsi qu'en testostérone chez l'homme, fréquents chez les sportifs de haut niveau, est exclue par les pratiques antidopage actuelles. Certains la réclament, comme une prévention des troubles immédiats ou retardés que les carences hormonales pourraient déclencher. Bien qu'aucune étude épidémiologique valable n'ait été organisée, les problèmes médicaux posés par la pratique sportive de compétition ou d'initiation à la compétition semblent nombreux. A court terme, chez l'adulte, les risques sportifs sont responsables de 3 % des hospitalisations, 5 % des séances de rééducation et 10 % des journées d'arrêt de travail ; à long terme, l'effet pathogène de la pratique et de l'entraînement sportifs de haut niveau, à type de risques vasculaires et de perte osseuse, est insuffisamment évalué.

Les problèmes éthiques qui se posent au médecin du sport ne sont guère différents de ceux qui régissent l'ensemble de la pratique médicale. Le but du médecin est d'assurer la

santé optimale des sportifs par les méthodes adaptées de prévention et de traitement.

S'agissant du dopage, c'est-à-dire de l'utilisation de substances (notamment endocrines) existant ou non dans l'organisme à l'état basal comme accompagnateur de l'entraînement intensif dans le but d'améliorer la performance, il est rappelé qu'il est interdit par la loi du 28 juin 1989, éthiquement inadmissible et condamnable en raison de ses conséquences sur la santé.

S'agissant de la compensation hormonale, il apparaît qu'aucune étude scientifique n'a établi son efficacité, ni même démontré son innocuité, notamment à long terme. De plus, une compensation hormonale aurait pour effet dangereux de faire taire une situation d'alarme chez un sportif en conditions extrêmes. Si la démonstration scientifique de l'efficacité et de la nécessité d'un traitement par compensation était apportée, le médecin devrait avoir recours à cette thérapie mais, dans ce cas, l'exclusion du sportif de la compétition devrait être explicite. Les médecins des milieux sportifs doivent donc s'attacher aux causes déclenchantes des perturbations endocriniennes, à savoir intervenir pour ralentir, voire supprimer l'activité sportive afin de permettre un retour à la normale des variables biologiques.

Il est de la responsabilité du milieu sportif de faire en sorte que la poursuite de la performance sportive ne revienne pas à sacrifier la santé des

athlètes. Le sportif vit dans un milieu où existent des pressions multiples (recherche de vedettariat, enjeux économiques...) qui peuvent engendrer des déviations portant atteinte à l'intégrité de la personne. Il faut commencer une réflexion sur certaines pratiques sportives afin de combattre les excès et déviations mettant en péril ses valeurs éducatives, culturelles et humanistes ; ces prises de conscience et ces mises en garde valent également pour ce qui concerne la préparation mentale et les manipulations psychologiques dont font l'objet certains sportifs de haut niveau, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants (relation entraîneur-entraîné, rôle des parents, etc.). La vigilance conjugée de l'Éducation nationale, de la médecine sportive et de la médecine scolaire est notamment requise pour éviter les déséquilibres et les effets pervers dans la formation des adolescents des sections sport-études. Les meilleurs réussissent à mener de front les acquisitions nécessaires ; mais les moins aptes sacrifient les apprentissages scolaires, alors que leurs chances restent fort incertaines. Cela est de nature à compromettre l'insertion professionnelle et l'avenir de ces jeunes. De surcroît, l'écart entre le niveau d'aspiration et les possibilités réelles, les déceptions consécutives, sont également préjudiciables à la santé psychique de l'adolescent.

Nombre d'interrogations éthiques dans le domaine du sport sont dues à l'ignorance de l'existence ou non des effets pathogènes à long terme de la pratique sportive, ainsi que sur le manque d'évaluation scientifique de stratégies de protection et de guérison des athlètes. Les études systématiques du suivi à long terme des sportifs revêtent un caractère prioritaire.

Avis du Comité consultatif national d'éthique

L'entraînement sportif intensif et la pratique du sport de compétition sont souvent associés à des déficits endocriniens, progestérone et œstrogènes chez la femme et testostérone chez l'homme. Les manifestations à court terme de ces déficits sont souvent celles de toute insuffisance endocrinienne de ce type : aménorrhée chez

la femme, troubles de la croissance et de la puberté chez les enfants, tendance à l'ostéoporose. Cependant, ces anomalies sont la conséquence du caractère extrême de l'entraînement et constituent, en quelque sorte, des signes d'alarme qu'il pourrait être dangereux de ne pas prendre en compte. L'entraînement intensif et le sport de compétition comportent en effet de nombreux risques à court et long terme : accidents musculaires, tendineux, ostéo-articulaires, cardiovasculaires, etc. La fréquence et la gravité de ces désordres pourraient être accrues par toute mesure permettant la poursuite de l'entraînement et de la compétition malgré ces signes d'alarme que sont les déficits endocriniens. Ceux-ci sont par ailleurs réversibles en cas de diminution de l'intensité de la pratique sportive. Les conséquences à long terme des déficits endocriniens des sportifs n'ont jamais fait l'objet d'études contrôlées, de même que les éventuelles conséquences d'une compensation endocrinienne.

La loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'utilisation des produits dopants à l'occasion des compétitions sportives interdit l'usage de substances, existant ou non dans l'organisme à l'état basal, comme accompagnateurs de l'entraînement intensif dans le but d'améliorer la performance. Les limites sont étroites entre ce qui est considéré comme un dopage endocrinien et une compensation endocrinienne dont l'un des buts serait bien de maintenir les performances sportives, celles-ci risquant de diminuer si on laisse s'installer un déficit endocrinien. L'engagement dans cette voie conduirait à une situation où il n'y aurait plus de dopés mais seulement des sportifs en compensation de déficit endocrinien.

Le Comité consultatif national d'éthique rappelle que, dans le domaine du sport comme dans tout autre domaine, les professionnels et leurs employeurs relèvent du droit du travail. Le rôle des médecins est, en général, de protéger la santé, celui des médecins du travail, et tout particulièrement des médecins sportifs, devrait être d'abord de protéger les sportifs des éventuelles conséquences pathologiques de leur pratique, qu'elle soit professionnelle ou ama-

teur. La vigilance est d'autant plus nécessaire que le sportif vit souvent dans un milieu où existent des pressions multiples (par exemple, recherche de vedettariat et exigences économiques), le conduisant à subir un entraînement inadapté ou à participer aux compétitions à des fréquences excessives. Il y a là une grande question de responsabilité posée au milieu sportif et à son environnement, celle de faire en sorte que la poursuite de la performance ne revienne pas à sacrifier la santé des athlètes. En conclusion, le Comité consultatif national d'éthique considère que les déficits endocriniens associés à la pratique sportive intensive sont la conséquence du caractère excessif de celle-ci dont ils constituent des symptômes d'alarme. La logique de cette interprétation est de porter remède aux causes des déficits, et non pas de les compenser tout en maintenant les conditions qui les ont provoqués. Une telle attitude pourrait être préjudiciable à la santé des sportifs auxquels on ferait prendre un risque, souvent sous la pression des nécessités du spectacle et d'intérêts économiques ■